

Extrait du SNUipp-FSU 65

<http://65.snuipp.fr>

Déclaration d'intention de faire grève : comment ça marche ?

- Archives - année 2010 / 2011 - Les actions - Actions modalités -



Date de mise en ligne : vendredi 7 novembre 2008

SNUipp-FSU 65

Vous trouverez ci-joint un modèle pour tous les collègues qui déclareront leur intention de participer à un mouvement de grève.

1° - La déclaration préalable doit parvenir à l'Inspection **48 heures à l'avance au moins, comprenant un jour de classe (jour ouvré).**

Exemple : pour la grève du jeudi 29 janvier la déclaration doit parvenir lundi soir au plus tard. Celle-ci peut-être adressée par télécopie (fax) ou courrier, mais pas par e-mail. (Attention à tenir compte des délais d'acheminement si le courrier est posté).

2° - La déclaration indique le nom et le prénom, la date et l'heure à laquelle le collègue entend se mettre en grève. **Rien n'oblige à utiliser un modèle fourni par l'administration qui demanderait plus de renseignements que la simple déclaration individuelle : c'est pourquoi nous vous proposons une déclaration-type.** Le directeur n'a pas à faire de déclaration par école.

3° Tous les collègues en responsabilité d'une classe le jour de la grève doivent faire une déclaration préalable. Néanmoins, **tous les collègues peuvent signaler leur intention de faire grève, celle-ci ne valant pas un engagement de leur part.** L'annonce d'un taux d'intention de participation à la grève peut avoir un effet d'entraînement. Les collègues qui ne sont pas en charge de la classe n'ont pas à effectuer de déclaration préalable.

4° Conserver un double de la déclaration d'intention et/ou accusé d'émission du fax, en cas de contestation.

La démarche des déclarations préalables individuelles va grandement compliquer la tâche de la hiérarchie. L'intérêt réside dans la nécessité pour l'administration d'attendre d'avoir reçu l'ensemble des déclarations avant de pouvoir effectuer le pourcentage d'intentions pour chaque école et de le transmettre aux mairies concernées.

Pour ce faire, il est évidemment indispensable de ne pas renvoyer toutes les déclarations des collègues d'une même école dans une seule enveloppe.



déclaration grève SNUipp